

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)
Zone Industrielle Ouest Agglomération Rouennaise

Vendredi 23 Avril 2010

*Est jointe au présent compte-rendu la liste des participants.
Les présentations utilisées sont en ligne sur le site « www.spinfos.fr ».*

La séance est présidée par M. MOUGARD, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime, qui ouvre la séance et remercie les membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) pour leur présence.

1 - Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

M. ROUZIES – UFC Que choisir Rouen, précise que le compte-rendu est intéressant, regrette que l'approbation soit sollicitée tardivement, mais souligne que ça a l'avantage de remettre en mémoire les éléments.

M. BARBAY- HNNE, précise qu'un seul CLIC Rouen Ouest par an est insuffisant, il serait souhaitable qu'il y en ait deux, d'autant plus avec l'actualité sur les PPRT.

M. MOUGARD acquiesce et précise que ça ne pose pas de difficultés. Tout sera mis en œuvre pour que 2 CLIC/an soient organisés.

Le compte-rendu de la réunion précédente, soit le 19 mai 2009, est approuvé à l'unanimité.

2 - Présentation de l'évolution de classement de certaines substances et présentation de l'établissement LUBRIZOL devenu Seuil Haut :

présenté par M. VILCOT de la DREAL (cf diaporama)

M. VILCOT rappelle les principes de la nomenclature des installations classées, et présente les caractéristiques concernées de LUBRIZOL qui ont conduit au passage de statut de SEVESO seuil Bas à seuil Haut.

Celui-ci fait suite à des études toxicologiques menées dans le cadre de REACH et de l'évolution de la réglementation relative à l'étiquetage des produits.

Aucune modification des procédés ou augmentation des capacités de production n'est à l'origine de cette évolution.

Par conséquent, LUBRIZOL est intégré dans le CLIC Rouen Ouest, est assujéti à l'ensemble des dispositions de l'arrêté du 10 mai 2000, notamment celles relatives au SGS, doit disposer d'études de danger réactualisées. Un PPRT doit être mis en place autour du site.

M. GRIMA, Adjoint au Maire de la Ville de Rouen mentionne sa satisfaction quant aux effets de REACH ; il tient à le souligner car ces études contribuent à ce que l'environnement soit respecté : « ça va dans le bon sens ».

Il est favorable à la fusion des 2 CLIC mais précise que c'est incohérent d'avoir 2 PPRT.

M. BARBAY précise que cette pratique n'a rien d'anormal, et que c'est plutôt un avantage de n'avoir qu'un seul CLIC.

Présenté par M. BERSIER, Directeur de LUBRIZOL, site de Rouen (cf diaporama)

Une présentation synthétique de l'activité du site est présentée (cf Diaporama). M. BERSIER insiste sur le fait que seuls les changements de la classification imposés par la réglementation sont responsables du passage en SEVESO seuil haut, et non un changement de procédés. Il n'y a pas eu d'augmentation du risque.

M. BERSIER explique que cette usine existe depuis 60 ans et que depuis de nombreuses années, LUBRIZOL a réduit le risque à la source en privilégiant l'installation de procédés moins dangereux.

M. ROUZIES demande si LUBRIZOL s'est installé sur un site vierge ou sur un site déjà industrialisé. La réponse lui sera communiquée lors du prochain CLIC.

Mme POUPIN – CHSCT GPN, demande « quelles sont les méthode d'acheminement de matières premières ? ». M. BERSIER précise que cela se fait majoritairement par camion. Les produits transportés sont visqueux, aussi il est nécessaire qu'ils soient chauffés. Le transport en wagon est moins adapté. De plus, ce mode de transport (camion) est compatible avec le « juste à temps ».

Mme POUPIN s'étonne que ne soit pas présent à ce CLIC un représentant du CHSCT de LUBRIZOL. Les représentants de LUBRIZOL précisent qu'ils n'étaient pas informés de cette possibilité et qu'il n'y a aucun souci pour que ce représentant participe au prochain CLIC, bien au contraire dans la mesure où le CHSCT est impliqué.

M. MOUGARD donne son accord pour que celui-ci soit invité.

3 - Présentation pour chaque site du bilan annuel 2009 de SHS et du compte-rendu des incidents et accidents survenus depuis la dernière réunion du CLIC :

M. HUART propose aux exploitants de présenter les diapos essentielles car l'ordre du jour est très chargé. M. MOUGARD valide cette proposition.

- **BUTAGAZ : présenté par Joël TRONEL (cf diaporama)**

M. TRONEL présente l'organisation de la formation, l'identification & l'évaluation des risques et accidents majeurs, la maîtrise des procédés et d'exploitation, la gestion des situations d'urgence, la gestion du retour d'expérience, le contrôle du SGS, les audits et revues de Direction, et enfin les objectifs de Direction « 2010 » et « Nationale ».

M. ROUZIES évoque le « défaut permanent du système de détection de flamme ». M. TRONEL indique que cet équipement est à sécurité positive, ce qui engendre une mise en sécurité lors de tout dysfonctionnement.

Suite à la demande de M. ROUZIES, M. TRONEL précise que la DREAL n'a pas fait de visite inopinée sur le site.

Il précise qu'une présentation de diapos identique sur tous les exploitants serait appréciée.

Mme POUPIN aurait apprécié d'avoir une présentation sur les « résultats sécurité », par exemple les arrêts de travail. Elle déplore que rien ne soit précisé concernant l'activité du CHSCT dans l'entreprise. Elle ajoute que ce point n'est pas spécifique à cet exploitant, qu'il serait intéressant d'exploiter la transversalité sur un même thème.

M. TRONEL donne l'information sur les AT. Il précise que le représentant du CHSCT devait venir, qu'il s'est excusé au dernier moment. Ce dernier a participé à la préparation de la réunion du CLIC. Il y a un membre du CHSCT permanent dans chaque site.

M. GRIMA constate que la présentation ne fait pas apparaître d'incidents depuis mai 2009, et s'interroge sur la raison : pas d'incident ? ou pas d'incident tracé ?

M. TRONEL précise qu'il n'y a pas eu d'incident depuis mai 2009.

- **LUBRIZOL : présenté par Isabelle STRIGA (cf Diaporama)**

Dans la mesure où LUBRIZOL participe à son 1^{er} CLIC Rouen Ouest, Mme STRIGA précise qu'ils ont fait des choix pour la présentation du passé de l'entreprise, et qu'elle se tient à la disposition de chacun pour compléter.

Elle présente rapidement, car déjà traité, la raison de l'évolution du classement et ses conséquences. Elle communique le niveau d'exigence en termes d'environnement et de sécurité de LUBRIZOL Rouen pratiqué depuis de nombreuses années : les mêmes que celles des autres sites LUBRIZOL classés SEVESO seuil haut de longue date.

Elle précise l'existence d'un comité de riverains depuis 1991. Le site est certifié en santé/sécurité OHSAS 18001 et en environnement ISO 14 001.

Mme STRIGA présente les éléments fondamentaux du SGS, les actions notables 2009, notamment les actions de formations en HSE (3157h, soit en moyenne 19h/salarié), les investissements (3 300 k€) en lien avec le HSE, qui n'ont pas été revus à la baisse malgré le contexte économique difficile de l'année 2009, la réalisation de 4 exercices POI, de 6 audits internes de processus en lien direct avec le SGS.

Elle présente également le plan d'actions 2010, notamment la mise à jour du POI, l'obligation de la certification MASE pour tout intervenant, la mise en place d'un CHSCT élargi, le plan de formation, les investissements, les exercices POI et audits prévus.

Elle rappelle la démarche PPRT de LUBRIZOL Rouen et présente la synthèse de la démarche d'évaluation des Mesures de Maîtrise des Risques – MMR : 120 phénomènes étudiés pour l'ensemble des activités du site, 48 phénomènes ayant fait l'objet d'une évaluation détaillée de leur gravité et de leur probabilité, 33 MMR identifiées, 9 MMR complémentaires proposées, mesures à mettre en œuvre d'ici 5 ans à compter de l'officialisation de l'Arrêté Préfectoral.

André BRUMSTEIN – UFC Que choisir Rouen, déclare que la politique HSE ne suffit pas, « ça peut être creux ». Il attend les actions.

Mme STRIGA répond que de nombreuses actions sont menées. En 2010 : 30 actions sont programmées, la Direction s'est engagée à les mettre en œuvre. Mme STRIGA accepterait volontiers de les présenter.

M. VILCOT rappelle que c'est la 1^{ère} présentation de LUBRIZOL Rouen, qu'ils ont été sollicité pour faire une présentation globale et synthétique ; il est donc difficile de présenter tous les détails. Il insiste sur le fait que LUBRIZOL Rouen ne part pas de rien.

M. ROUZIES demande qui a initié le comité de riverains et précise que ce n'est pas commun à tous les exploitants et qu'il faut le souligner.

Mme STRIGA informe qu'à l'époque, 19 ans plus tôt, il y avait un problème d'odeur. C'est un groupe de réflexion rassemblant des experts externes, l'AREHN, la direction de LUBRIZOL qui a proposé la création d'un comité de riverains suite à ce problème.

M. ROUZIES demande s'il est possible d'intégrer les comités de riverains dans les CLIC.

M. VILCOT précise que cela pourrait être envisagé. M. MOUGARD approuve et précise qu'il y aurait un rapport logique avec les PPRT.

Pour répondre à l'interrogation de M. GRIMA, Mme STRIGA précise que le système commun MASE - UIC est un système de management dont l'objectif est l'amélioration permanente et continue des performances Sécurité Santé Environnement des entreprises intervenantes.

M. BOUFHAL, Adjoint au Maire de Grand-Couronne, demande si un projet d'urbanisation sur sa commune serait impacté par le PPRT de LUBRIZOL.

Mme STRIGA répond que la réponse à cette question n'est pas du ressort de l'exploitant.

M. MOUGARD diffère cette question au point ultérieur de l'ordre du jour concernant le PPRT de LUBRIZOL.

Mme POUPIN demande un éclaircissement sur les entreprises sous-traitantes de LUBRIZOL, en précisant qu'en général la maintenance, les BE, le nettoyage, la logistique sont concernés.

M. MOUGARD sollicite LUBRIZOL pour apporter ce complément d'informations lors du prochain CLIC.

- **RUBIS Terminal : présenté par Jean-Philippe LAILLE, Directeur des terminaux de Rouen (cf diaporama)**

M. LAILLE présente son plan de formation 2009 en précisant que l'attention est portée sur l'adaptation aux évolutions technologiques. Il présente l'identification et l'évaluation des risques, notamment la suppression d'un stockage de fioul lourd, ce qui est synonyme de suppression de risque à la source. RUBIS a harmonisé les procédures SGS et les procédures Qualité : un seul document est utilisé pour l'ensemble des sites.

La gestion des situations d'urgence est présentée : un POI par dépôt ainsi que de nombreux exercices mensuels, des investissements et un projet 2010 – 2011 de renforcement du réseau DCI, l'objectif étant de repartir sur un projet neuf qui sera validé par le SDIS.

Depuis le dernier CLIC, 2 accidents du travail ont été constatés, l'un concerne un accident de trajet et l'autre un accident d'un salarié d'une entreprise extérieure mais sans arrêt.

Pour finir, M. LAILLE présente le contrôle du Système incluant la revue de direction, les audits internes, les inspections DREAL, les audits clients et l'audit sûreté maritime.

Suite à une question de la salle l'interrogeant sur la nécessité d'améliorer le système de rétention, M. LAILLE précise que suite à des expériences malheureuses sur d'autres sites industriels, des dispositifs venant compléter les rétentions ont été identifiés dans les études de danger. Ces actions s'inscrivent au titre de la prévention.

M. BARBAY sollicite M. LAILLE sur l'épaisseur des parois des cuves : qu'est-il envisagé ?

M. LAILLE précise que des mesures d'épaisseur sont réalisées afin d'établir l'état de corrosion de chaque bac. Ceci nécessite d'être programmé, budgétisé. M. LAILLE insiste sur le fait que ce n'est pas simple à mettre en oeuvre. M. BARBAY manifeste sa satisfaction de prise en compte de ce point.

M. ROUZIES intervient à propos du système automatisé d'accès évoqué au dernier CLIC. M. LAILLE précise que ce système s'étend sur tous les sites.

M. BROUTE, Secrétaire du CHSCT de PETROPLUS évoque la mutualisation de moyens de lutte contre l'incendie avec d'autres entreprises. M. LAILLE creusera la question, d'autant que RUBIS possède maintenant des moyens mobiles (réserve d'émulseur).

M. MABIRE, du SIRACED PC de la Préfecture, sollicite M. LAILLE à propos des POI communs. Ce dernier précise que les voisins sont associés en cas de POI, qu'il y a un accord avec les voisins pour que 1 fois/an un exercice d'évacuation de ces personnes soit fait. L'objectif est d'agir plus vite en cas d'accident.

M. BARBAY précise que ce dispositif est constaté sur plusieurs PPRT, que son utilité est avérée si à la base il y a bien le maintien du niveau de sécurité et la réduction du risque. La démarche est positive. Une vigilance est à porter sur le fait qu'il est nécessaire que ce soient toujours les mêmes personnes présentes.

• **PETROPLUS : présenté par Philippe BILLANT, Directeur de la Raffinerie de Petit-couronne (cf diaporama)**

M. BILLANT présente son organisation et sa formation en insistant sur le développement de la culture de barrières chez les salariés, le renforcement de la communication avec les mairies et les administrateurs. Cette organisation est conforme aux points évoqués lors du dernier CLIC.

Un renouvellement important du personnel a été fait compte-tenu de la pyramide des âges du personnel. Un effort important sur la capitalisation du savoir a donc été mis en oeuvre au cours des dernières années.

M. BILLANT a ensuite présenté l'identification et l'évaluation des risques d'accidents majeurs, la maîtrise des procédés, la maîtrise d'exploitation, la gestion des modifications, la gestion des situations d'urgence, la gestion du retour d'expériences, le contrôle du système de gestion, audits et revues de direction, les événements marquants maîtrisés en 2009, les résultats environnementaux en termes de diminution des émissions de SO₂ sur ces dernières années, de réduction de la teneur en hydrocarbures dans les rejets aqueux sur 2009 de 80%, d'amélioration des rejets à la torche.

M. BILLANT a décrit les investissements liés aux actions 2009 et 2010 liées à la prévention des risques industriels majeurs et de réduction des impacts environnementaux.

M. BILLANT conclut avec les inspections DREAL réalisées et l'approche réglementaire.

M. BRUMSTEIN insiste sur le fait que la problématique de la pyramide des âges dans les entreprises mérite d'être approfondie.

M. MOUGARD précise alors qu'il s'agit d'un compliment.

M. ROUZIES souligne la présentation des indicateurs environnementaux dans la présentation PETROPLUS, données absentes des présentations des autres exploitants.

Il sollicite M. BILLANT sur la pollution du réseau des égouts et sur l'incident de fuite du système de réfrigération. M. BILLANT indique qu'un programme pluriannuel de contrôle de l'intégrité des égouts a été initié en 2009 ; il confirme que les réparations concernant le système de réfrigération sont en cours.

M. GRIMA interroge sur l'état d'avancement de la dépollution de la nappe phréatique et sur les techniques utilisées, éléments mentionnés dans le compte-rendu du dernier CLIC.

M. BILLANT répond que la dépollution de la nappe progresse bien et que ce point est à l'ordre du jour de ce CLIC.

M. BROUTE complète en précisant que l'incident de fuite d'eau a été très vite maîtrisé par PETROPLUS car tout était prêt pour une mobilisation des moyens périphériques.

- **GPN : présenté par Bruno TOSTAIN, Responsable QHSEI (cf diaporama)**

M. TOSTAIN présente les bilans 2009-2010 du SGS en incluant l'évaluation des risques (2 études de danger en révision), les 3 réunions avec la DREAL, les 12 inspections de la DREAL, la maîtrise d'exploitation avec les visites de surveillance DREAL du Service d'Inspection reconnu, les audits et contrôles (audit interne groupe et interne site, audit sûreté des installations portuaires).

Il présente également la formation HSE (4000h effectuées), la formation gestion des situations d'urgence menée en collaboration avec le SDIS, fait le compte-rendu des incidents et accidents du site en 2009 – 2010 : nuisances sonores, panache visible, fuite d'ammoniac (sans impact externe).

Il mentionne la réunion annuelle avec le CHSCT, avec les entreprises intervenantes.

M. TOSTAIN conclut avec les plans de secours coordonnés en cours de déploiement, en précisant que les entreprises riveraines ont été contactés afin d'être associées.

Mme POUPIN précise que le CHSCT est intervenu à plusieurs reprises, qu'il existe des difficultés en matière de suivi des interventions en termes de sécurité, que la rapidité d'intervention doit être une priorité.

Elle précise qu'il y a une tension forte sur la fourniture des utilités. Le CHSCT n'est pas satisfait car le personnel est en réduction sur ces postes.

La position du CHSCT est claire : il est contre le recours à la sous-traitance ou aux intérimaires, particulièrement pour les postes de chargement et déchargement d'ammoniac.

M. BRUMSTEIN a visité l'entreprise ; il demande : « en cas d'alerte générale, comment réagissent les sous-traitants ? comment s'assure-t-on de leurs formations ? L'organisation du travail impacte la sûreté des installations. Il y a un effort à faire ».

M. TOSTAIN précise que tous les intervenants reçoivent une formation sécurité aux risques chimiques, consignés d'urgence, etc ... les plans de prévention viennent compléter cette disposition.

En cas d'accident ou essais, l'alarme est activée, ils constatent alors la réactivité.

A l'occasion de la semaine de la sécurité, GPN a mené par exemple une action sur le regroupement du personnel, le confinement des intervenants extérieurs avec mise en œuvre réelle.

M. ROUZIES regrette que la présentation ne soit pas plus claire, il affiche sa surprise quant à la prise en compte du paramètre séisme d'une part, et d'autre part quant à la fréquence des incidents rencontrés sur l'unité de fabrication d'ammoniac (à l'origine de plaintes pour nuisances sonores), ainsi que la perte d'un transformateur sur le site.

M. TOSTAIN informe qu'une étude concernant les nuisances sonores est en cours : des équipements de mesure sont posés chez les riverains. D'ici la fin de l'année, les conclusions de cette étude seront disponibles, ainsi qu'un plan d'actions.

M. TOSTAIN précise que GPN va au-delà de la réglementation en prenant en compte le paramètre séisme, même si la probabilité est faible. Ceci est fait dans l'objectif de réduire tout risque de rupture de canalisations ammoniac.

M. GRIMA s'interroge sur la différence entre le montant d'investissement affiché de 2 M€ et le montant finalement dépensé 500 k€.

M. TOSTAIN répond que les investissements sont variables suivant les années selon l'existence de grands arrêts ou pas.

M. GRIMA s'étonne que l'enfouissement de la canalisation ammoniac doive attendre 2014.

M. TOSTAIN répond que des études préalables doivent être menées, que les plans d'arrêt doivent être respectés, qu'il faut trouver de la place dans le sol, ce qui n'est pas simple compte tenu des ouvrages enterrés existants.

M. APPERE précise que l'approche réglementaire est respectée.

M. GRIMA exprime son souhait pour que ces travaux soient accélérés, il regrette que l'affichage soit fait en 2009 pour des travaux en 2014.

M. PAVARD, dirigeant de GPN insiste sur la nécessité de s'appuyer sur des études fiables pour ne pas faire n'importe quoi. Les études prennent du temps.

M. GRIMA fait remarquer que les présentations faites par des différentes entreprises ne sont pas cohérentes notamment sur les sujets présentés ou sur le plan de présentation. Il remercie les entreprises pour leur effort d'information et regrette le manque d'harmonisation et d'exigences minimales à transmettre aux exploitants pour l'établissement des présentations.

4 – Points particuliers :

- **Etablissement GPN : tour de Prilling**

M. VILCOT présente la chronologie, les constats effectués et les mesures d'urgence (cf diaporama) : Corrosion des aciers du béton de la tour, fractures importantes évolutives, absence de mise en œuvre de préconisations formulées par le CEBTP, dégradation du béton à certains endroits, présence d'une canalisation d'ammoniac au pied de la tour.

Des actions de mise en sécurité ont été menées. Un plan d'action a été validé.

L'AP du 2 mars 2010 a imposé la mise en sécurité des abords immédiats de la tour et des installations voisines, la mise en œuvre sous 4 mois de l'ensemble des préconisations du rapport CEBTP SOLEN, la définition pour le 30 juin 2010 de solutions supprimant de manière pérenne tout risque de détérioration notable de la tour de Prilling.

M. BOULAIS rappelle l'objet de la tour : production de granulés d'engrais commercialisables. Il présente la démarche de l'étude (cf diaporama) :

- Mise en sécurité de la tour
- Renforcement de la tour
- Etudes technico-économiques avec 3 options :
 - Option n°1 : Réparation définitive de la tour
 - Option n°2 : Remplacement de la tour
 - Option n°3 : Changement de procédé et suppression de la tour
- Prise de décision
- Réalisation des travaux

La mise en sécurité : la protection provisoire de la canalisation d'ammoniac - fin de pose 19 février 2010 (protection des installations voisines, mise en place d'un échafaudage de protection), la pose de filets pare gravats dans l'objectif de contenir toute chute éventuelle de gravats – fin de pose 12 février 2010 (protection du personnel et des installations, mise en sécurité des abords immédiats), revêtement étanche en terrasse - délai de réalisation fin juin 2010 (étanchéité de la terrasse), instrumentation (pose de capteurs permettant le contrôle de l'évolution de la structure).

Coût de cette mise en sécurité : 336 783 €.

M. BOULAIS poursuit par la présentation du renforcement de la tour : mise en place d'un corsetage du béton sur une hauteur de 10m, corsetage constitué de 11 ceintures métalliques de 20 cm de hauteur chacune pour une épaisseur de 4 mm, protection des ceintures métalliques par une pellicule de résine époxy, mise en place d'un dispositif de surveillance qui permettra de mesurer tous mouvements de la tour avec seuil d'alerte, mise en place d'un renforcement du pied de tour par une poutre périphérique ce qui permettra de supprimer l'effet de rotule en pied de tour.

Coût du renforcement de la tour : 483 000 €. Echéance : fin mai 2010.

Pour finir M. BOULAIS présente les 3 options d'études technico-économiques. Ces études seront terminées fin mai et présentées à la DREAL en juin 2010.

Philippe SCHAPMAN – CREA interroge sur les procédures d'inspection. Le problème n'est pas récent. Le « désordre » aurait pu être réglé avant.

M. BOULAIS précise que des travaux ont déjà été réalisés et que GPN est engagé depuis longtemps sur ce sujet. Le nitrate a migré dans le béton, un revêtement interne a été mis en place en 2005 et 2006, GPN travaille avec un cabinet conseil de génie civil, des prélèvements de béton ont été faits, des mesures de fissures, le contrôle des fondations. La proposition précédente basée sur le cahier des charges du cabinet conseil reposait sur la mise en place des câbles d'acier précontraints, mais cette solution présentait un risque de cassure du béton par l'apport de nouvelles contraintes. De nouvelles recherches ont été entreprises. Par ailleurs il est difficile de trouver des entreprises qui garantissent les travaux.

M. ROUZIES prend la parole et déplore l'attitude de GPN qui « se moque du monde profondément, les premiers dysfonctionnements datent de 1991. La politique de GPN est inadmissible. Il a fallu attendre juin 2009 avec des demandes de l'inspection basées sur constat visuel pour que quelque chose se fasse. ». Cela lui rappelle le dossier sur la réduction du risque à la source lié aux stockages d'ammoniac où c'est seulement suite à un arrêté préfectoral que des actions de réduction du risque ont été menées. M. ROUZIES indique que ce genre de comportement est honteux car « derrière GPN il y a TOTAL, ce n'est donc pas un problème financier et les dépenses réalisées en 2 mois auraient pu être faites avant ».

M. PAVARD – directeur de GPN précise qu'il vient d'arriver dans ses fonctions mais qu'il assume la situation et précise que ce n'est pas si simple.

M. ROUZIES insiste sur le fait qu'il ne faut pas arriver à ces situations extrêmes.

M. TOSTAIN rappelle que depuis 1991, il existe un rapport de suivi des équipements. Cette tour a été suivie, il y a eu constat de travaux mal faits, des interventions pour y remédier. Des traitements par résine ont été faits à plusieurs reprises. « On ne peut pas laisser dire que l'entreprise n'a rien fait ». Les difficultés techniques existent réellement. Aujourd'hui GPN travaille sur une solution pérenne.

M. MOUGARD demande confirmation sur le fait qu'il n'y a pas eu d'évolution de fissures depuis 2 mois. M. BOULAIS confirme et assure que la surveillance est efficace.

M. ROUZIES regrette que GPN ait trouvé une solution uniquement car « ils ont le pistolet dans le dos ».

Mme POUPAIN, Secrétaire du CHSCT de GPN témoigne de l'agacement quotidien de la part du CHSCT : « ce qui se passe pour la tour permet de montrer ce qui se passe régulièrement dans l'entreprise. Ceci plaide pour renforcer le type de collaboration avec le CLIC. Elle regrette que les CHSCT ne soient pas associés au CODERST. Elle exprime un « sentiment d'impuissance, avec des décalages constants, la transparence est nécessaire ».

M. BARBAY précise que HNNE a été amené à communiquer auprès de la presse, qu'il ne croit pas à la mauvaise volonté des salariés de l'entreprise GPN, s'interroge sur les raisons qui ont conduit à ce que les travaux ne se fassent pas avant, problème de financements ? HNNE a fait ce communiqué de presse pour faire pression.

M. BARBAY est allé sur le site à l'invitation de GPN, qui a eu lieu après le communiqué de presse. Il indique qu'il est nécessaire de faire circuler l'information en amont, certains industriels jouent le jeu, pas tous. Par exemple EXXON communique énormément, même sur de petits événements.

M. BARBAY s'interroge sur la priorité des inspections.

Il reconnaît que le site de GPN a fait des efforts, et montre sa volonté de les poursuivre.

M. BARBAY exprime sa satisfaction sur le Plan de modernisation des installations : la DREAL disposera d'un outil réglementaire .

Il conclut en évoquant le déficit initial d'information de la part de GPN, reconnaît que GPN a « plaidé coupable », qu'il existe une marge de progrès, qu'il ne faut pas laisser les choses se détériorer et suppose qu'à la base, c'est un problème de financement.

M. PAVARD précise qu'il a bien pris note de cette nécessaire communication et qu'une visite sur site avec présentation des études serait appréciée par le CLIC.

Il informe qu'il ne faut pas se focaliser sur un problème de financement, mais plutôt sur les difficultés techniques, « ce n'est pas si simple ». La priorité de M. PAVARD est de pérenniser la tour dans un objectif de prise en compte de la sécurité et de poursuite de l'exploitation .

Jean-Luc BROUTE, secrétaire du CHSCT de PETROPLUS précise « qu'il est fier de travailler en collaboration avec la direction et l'administration, que c'est constructif. Dans les plus petites structures, il y a beaucoup d'investissements réalisés pour réduire les nuisances. Les grosses entreprises ne font

pas forcément les mêmes efforts. Chez PETROPLUS, chaque mois la direction et le CHSCT se rencontrent : il vaut mieux régler les problèmes en interne, avant que ça ne sorte de l'entreprise ».

M. PETINI – Mairie de Grand Couronne manifeste son inquiétude : « le risque toxique ne se voit pas, ne s'entend pas ». Il s'interroge sur la durée des études pour les 3 options et sur les délais de mise en œuvre.

M. PAVARD insiste sur la complexité technique, en rappelant que l'objectif est de faire le bon choix. L'option n°3 ne sera pas retenue, aussi le choix portera sur l'option n°1 ou n°2.

M. GRIMA aborde la question des investissements : « c'est fondamental, GPN n'est pas une priorité pour TOTAL ». Il rappelle que ce type de sujet n'est pas nouveau sur Rouen et que la Préfecture doit être vigilante et exigeante sur ces dossiers.

M. ROUZIES regrette que les élus ne participent pas assez au CODERST.

M. BRUMSTEIN précise : « ce qui est urgent : les études techniques et non les études technico-économiques, l'éco est déplacé ».

M. MOUGARD précise qu'il est urgent de mettre en sécurité le site, de renforcer la tour, prévu pour le 30 mai. A ce jour il n'y a pas de retard.

- **Etablissement PETROPLUS : dépollution de la nappe**

M. VILCOT présente le contexte et les enjeux de la pollution de la nappe souterraine de Petit-Couronne par des hydrocarbures dans les années 90. Il rappelle le dispositif de pompage mis en place depuis 1990, la surface concernée a été divisée par 6 par rapport à 1990. La quantité pompée est de 15 000 m³. La quantité restante est estimée de 3 000 m³ à 8 000 m³.

Il rappelle l'AP du 15 juin 2009 fixant les conditions de réalisation de la dépollution de la nappe dont les objectifs portent sur la mise en place d'installations supplémentaires de dépollution, la fixation des objectifs de réduction, la réalisation périodique de mesures de qualité de l'air dans les locaux habitations tant que les objectifs ne sont pas atteints, l'amélioration à court terme de la qualité de l'air ambiant par des travaux sur le bâti (ventilation, étanchéification, ...) aux frais de PETROPLUS, l'instauration de servitudes d'utilité publique pour interdire toute utilisation de la nappe, fixer les dispositions constructives de protection précautions lors de futures constructions et prescrire le maintien dans le temps des dispositifs nécessaires pour améliorer la qualité de l'air ambiant sur les bâtiments habitations existants.

Philippe BILLANT – Directeur de PETROPLUS présente l'état de l'existant, les installations de dépollution et l'état d'avancement des travaux en précisant que tout se passe conformément à ce qui a été prévu dans l'arrêté.

M. BILLANT précise qu'il existe un comité de suivi.

Un représentant de la Collectivité de Petit-Couronne souligne la nouvelle stratégie mise en place par l'entreprise, les collectivités et l'administration. Il se félicite de cette collaboration.

M. PETINI – Mairie de Petit-Couronne rappelle qu'il a fallu 5 ans pour que SHELL reconnaisse sa responsabilité sur cette fuite d'hydrocarbure. Pendant ce temps la pollution se poursuivait.

M. BROUTE – CHSCT PETROPLUS confirme ces éléments et répète : « les plus petites entreprises font plus que les grands groupes. Maintenant la DREAL a plus de moyens réglementaires. Faire une industrie maîtrisée : c'est possible. Le CLIC est un moyen puissant pour atteindre cet objectif. Il est très important de former le personnel du site, d'éviter de faire appel à la sous-traitance ».

M. BARBAY souligne que c'est à SHELL d'assurer le traitement de cette pollution et que dans de telles situations, il est essentiel de trouver des solutions.

5 – Démarche PPRT Rouen Ouest :

M. VILCOT rappelle les phases clés du PPRT : phase technique (refonte des études de danger, étude de réduction des risques à la source), prescription du PPRT, stratégie du PPRT, approbation. Le PPRT Rouen Ouest concerne 8 établissements SEVESO Seuil haut. M. VILCOT présente l'état d'avancement de l'instruction des études de danger :

- Démarche achevée à ce jour : Arrêtés préfectoraux prescrivant des renforcements des mesures de sécurité pour RUBIS Terminal (4 sites), GPN, BUTAGAZ

- Démarche en cours : Arrêtés préfectoraux prescrivant des renforcements des mesures de sécurité pour PETROPLUS et Sté des pétroles SHELL

Il précise pour chaque établissement l'avancement et donne des exemples de mesures de maîtrise des risques (cf diaporama).

M. MOUGARD précise qu'en Seine-Maritime il y a 9 PPRT prescrits. A peu de chose près, c'est conforme aux objectifs initiaux fixés fin 2009.

M. BROUTE interroge sur la possibilité que d'autres PPRT puissent apparaître. M. MOUGARD précise qu'à sa connaissance il n'y en a pas d'autres, mais que ceci pourrait arriver.

M. GRIMA intervient en précisant qu'il s'appuie sur le guide destiné aux collectivités où il est indiqué que les collectivités doivent être associées à l'élaboration des PPRT. M. GRIMA regrette que la collectivité de la ville de Rouen n'ait pas été sollicitée pour décider si Lubrizol devait être associé au PPRT de Rouen Ouest ou faire l'objet d'un PPRT spécifique. Les 2 périmètres des 2 PPRT sont distants de 100 mètres ce qui est faible. M. GRIMA s'étonne de la situation du périmètre du PPRT Rouen Ouest qui est distant de 100 m de la limite du PPRT de Lubrizol, et en limite du futur quartier Flaubert.

M. GRIMA estime qu'il aurait été plus transparent d'élargir ce périmètre et s'étonne de l'évolution du périmètre PPRT entre les cartes présentées et celles dont il a eu connaissance lors d'une présentation au conseil municipal de la Ville de Rouen et demande quelle est l'influence des actions d'enfouissement des tuyauteries d'ammoniac sur cette évolution à la baisse du périmètre du PPRT.

Le Conseil Municipal de Rouen a été sollicité pour se positionner sur l'AP sans avoir les informations. A ce jour, M. GRIMA constate un manque de visibilité et rappelle que la Mairie a toujours demandé la mise en place de ces PPRT.

M. GRIMA sollicite une autre réunion du CLIC sur les PPRT avec une séance d'explication sur ces périmètres. Il estime nécessaire cette mise au point avec les élus « Les élus ne peuvent pas se positionner sur des sables mouvants ».

M. MOUGARD demande quel est l'avis du Conseil Municipal de la Ville de Rouen sur les périmètres des PPRT

M. GRIMA informe que l'AP du PPRT Rouen Ouest n'est pas passé au Conseil municipal en raison du manque d'information. Le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour l'AP du PPRT Lubrizol, sous réserve de compléments d'éléments d'instruction. M. GRIMA précise qu'il ne remet pas en cause la sincérité de l'instruction.

M. VILCOT indique que lors du précédent CLIC avait été présenté deux projets de périmètre PPRT dont un plus large qui prenait en compte le phénomène de ruine du wagon d'ammoniac généré par le surremplissage. Ces deux périmètres sont ceux auxquels font référence M. GRIMA. Depuis les études techniques menées par l'exploitant ont permis d'identifier des barrières techniques permettant de ne pas prendre en compte ce phénomène dangereux. La mise en place de ces barrières techniques a été prescrite par arrêté préfectoral.

M. GRIMA indique qu'il n'était pas présent lors du précédent CLIC.

M. MOUGARD revient sur les « 100 mètres » et précise que ces périmètres auront tendance à s'éloigner de plus en plus, au fur et à mesure des compléments apportés et des actions de réduction du risque nouvelles qui pourront être éventuellement identifiées et mises en œuvre.

Il précise également qu'il n'y a « aucune cachotterie » et que lors du dernier CLIC avaient été présentés les deux projets de périmètres possibles du PPRT de Rouen Ouest, dont celui retenu in fine, présentation faite alors que l'évolution de la situation du site Lubrizol (passage SEVESO Seuil Haut) n'était pas connue. La démarche est parfaitement claire, et est menée par des services compétents, dans une démarche de communication. D'ailleurs les présentations faites en CLIC ou CODERST en sont la preuve.

Si la Mairie souhaite avoir des compléments, tout lui sera transmis.

M. GRIMA souligne qu'il y aurait dû avoir un CLIC intermédiaire et que son intervention « n'est pas un procès sans appel, mais une tentative d'explication que la méthode utilisée n'est pas adaptée ».

• BUTAGAZ

Présentation des mesures de maîtrise des risques par son Directeur.

M. GRIMA sollicite le document présenté ainsi que l'AP afin de pouvoir travailler et réagir.

• PETROPLUS

M. BRUMSTEIN s'interroge sur l'ordre de grandeur des phénomènes dangereux (plus de 1000).

M. HUART indique que cela est cohérent avec les données des autres raffineries et que cela est dû à la multiplicité des effets liés aux liquides inflammables (thermique et surpression) et au grand nombre de bacs.

• RUBIS Terminal

Jean-Philippe LAILLE - Directeur présente le projet 2010 d'évolution des installations :

- Abandon de l'autorisation du stockage de fioul lourd sur le dépôt HFR. Ce qui a pour conséquences une réduction des zones d'effets thermiques consécutives à la suppression des scénarios de boil over sur de dépôt HFR, soit typiquement une réduction à la source.

RUBIS fait des simulations avec un logiciel acquis, identique à celui de la DREAL.

- Demande d'autorisation pour le stockage de gazole dans les bacs autorisés au stockage d'engrais liquide 304, 305, et 306. Ce qui a pour conséquence d'augmenter les zones d'effets thermiques consécutives à l'affectation de ces bacs en gazole sur les terrains industriels portuaires en bord de Seine. M. LAILLE précise, que par souci de transparence, RUBIS souhaitait faire part de ces informations d'évolution au CLIC en amont du projet, le dossier de demande d'autorisation en question n'ayant pas encore été déposé en Préfecture.

M. MOUGARD souligne qu'une fois un PPRT mis en place, l'exploitant aura pour objectif de rester dans le périmètre établi, ce qui aura des conséquences importantes sur la stratégie de l'entreprise.

M. BROUTE – CHSCT PETROPLUS alerte : « attention à la limite de l'exercice : les délocalisations ». Il précise qu'il est nécessaire de maîtriser le risque, mais ceci doit se faire en maîtrisant le marché. Il rappelle que les collectivités ont construit autour des exploitations industrielles qui étaient déjà là.

• GPN

Mme POUPAIN précise que les conditions ne sont pas propices à une bonne réflexion.

M. GRIMA confirme et demande d'avoir copie des AP.

M. MOUGARD s'engage à faire un nouveau CLIC, présentant les éléments restant à examiner.

M. MOUGARD clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants.

---0000000---